

Le logement

Ainsi, il serait raisonnablement et humainement possible à des milliers de gens de donner de l'expansion à leur exploitation agricole ou à leurs petites entreprises et cela permettrait, espérons-le, à nos concitoyens d'acheter une maison à un taux d'intérêt raisonnable. Cela permettrait de dissiper les rumeurs qu'on ne cesse de répéter à la Chambre selon lesquelles il faut désormais avoir des revenus de \$45,000 par an pour acheter une maison moyenne. Je crois que le ministre chargé du logement devrait accepter cette proposition qui s'appuie déjà sur un précédent établi par le ministre de l'Agriculture au moment où les deux partis d'opposition, il y a presque un an, ont fait une proposition que le ministre a finalement incluse dans le bill.

Nous avons fait la même proposition au ministre chargé du logement, à la société d'exportation ainsi qu'aux exploitants agricoles. Nous voyons que le ministre de l'Agriculture l'a présentée, que le cabinet l'a adoptée, ainsi que la Chambre, à l'étape de la deuxième lecture et nous espérons qu'elle va enfin franchir l'étape du comité puis celle de la troisième lecture.

Je crois, monsieur l'Orateur, que j'ai fait une proposition raisonnable, objective et juste pour permettre à nos concitoyens qui vivent dans une maison d'être traités sur le même pied que ceux qui peuvent se prévaloir du Programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise.

Je sais que l'instabilité du gouvernement gêne quelque peu les banques et les coopératives de crédit qui essaient d'échapper à leur responsabilité en vertu du Programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Toutefois, ces dernières se lanceront certainement à corps perdu dans la concurrence quand elles verront les professionnels du logement, la Société du crédit agricole et les sociétés d'exportation prêter à 8 ou 9 p. 100, voire à moins dans certains cas ainsi que nous le savons.

Les dirigeants de petites entreprises, les exportateurs, les exploitants agricoles et ceux qui veulent vivre dans leur maison les paieront et donneront du travail à nos concitoyens si on leur accorde ce stimulant. Cela fera des rentrées fiscales au gouvernement qui ne s'en trouvera que mieux. Ce dernier pourra atteindre l'objectif du ministre des Finances non pas en réduisant les stimulants ni en adoptant une politique qui fait figure d'antiquité telle que la théorie sur les dépenses fiscales selon laquelle un pourcentage de rien n'est rien, mais en recourant à une façon bien simple et vieille comme le monde d'atteindre tous nos objectifs.

Je voudrais également ajouter que certains de mes collègues espèrent apporter des amendements au bill sur la Société du crédit agricole, non pas seulement en exploitant le principe du Programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise, mais également pour élaborer un plan en vertu de cette expression «par quelque moyen que ce soit» pour permettre aux personnes ayant réalisé des gains en capital de bénéficier d'exemptions à condition d'en investir le produit dans des programmes sociaux utiles. Ainsi, on pourrait peut-être leur accorder une exemption fiscale totale pendant une année.

Ceux qui veulent prendre leur retraite et vendre leur entreprise ou leur exploitation agricole à un prix raisonnable à leurs enfants peuvent appliquer ce principe en utilisant leur argent à des fins sociales utiles et en acceptant un taux d'intérêt deux fois moindre, car cela leur permettra également d'échapper au coup énorme que leur a porté le budget du 12 novembre, en supprimant la rente à versements invariables et ainsi de suite.

Durant le temps qu'il me reste, je voudrais essayer modestement d'imiter le député de Capilano (M. Huntington) en débattant de questions de principe et de théorie. Cette mesure, plus exactement la loi nationale sur l'habitation, est en vigueur depuis une cinquantaine d'années. Grâce à elle, nous avons obtenu des résultats extraordinaires mais nous avons fait également de grosses erreurs, notamment en n'appliquant pas il y a cinquante ans le principe de la banque foncière. Nous avons fait d'autres erreurs, mais il s'est agi essentiellement d'une question de réorganisation si complexe que rien ne se fait. Voilà quel a été notre problème fondamental.

Le dernier député à intervenir a été beaucoup plus dur dans ses remarques. Il a mis directement le doigt sur le problème de l'absence de responsabilités définies. Il a parlé de la dictature imposée par quelques bureaucrates qui ont si souvent été organisés et réorganisés que toute idée est généralement étouffée dans l'œuf. Il doivent passer 95 p. 100 de leur temps à défendre leur territoire au sein de cette organisation complexe. Je ne veux pas vous faire un exposé de science politique, mais je dis simplement que je partage l'avis du député de Capilano. Cependant, je crois que nous devrions aller un peu plus loin, comme il l'a fait, et voir ce qui se passe dans la coulisse. Depuis une trentaine d'années, ceux d'entre nous qui avons assumé des responsabilités gouvernementales tout comme les autres, sommes convaincus que quelque chose va terriblement mal au sein des gouvernements occidentaux.

Je l'ai déjà dit par le passé, et je le répète encore une fois, il y a deux questions fondamentales que nous n'avons pas eu l'occasion, au Canada, de débattre dans la presse, à la radio, à la télévision ou ici à la Chambre, à aucune tribune que ce soit en fait. La première, c'est la politique monétaire internationale. Nous avons toujours hésité à le faire, au cours des trente années où j'ai été au courant de ce qui se passe ici. Nous avons discuté quelquefois de la politique monétaire intérieure. Nous avons fait des pieds et des mains, il y a deux ans, à l'époque du gouvernement Clark, où les simples députés insistaient pour que nous acceptions l'idée—qui a émané du parti libéral, en fait—de soumettre cette question au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Tout ce que nous demandions au gouverneur de la Banque du Canada et au ministre des Finances de l'époque, c'était d'écouter notre avis de profane. Nous voulions lui poser des questions pour obtenir des réponses précises. Deuxièmement, en tant que profanes, nous voulions formuler des propositions pratiques et logiques sur la façon de contourner les problèmes auxquels ils se heurtaient. Ces deux messieurs, le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances de l'époque, avaient accepté de le faire.

• (2150)

A la suite des questions que nous, députés profanes, lui avions posées, le gouverneur de la Banque du Canada avait reconnu que les trois raisons qui l'avaient poussé à adopter une politique de taux d'intérêt élevé n'obtenaient pas les résultats escomptés. Il avait donné trois raisons sur lesquelles je l'ai interrogé. Je lui ai demandé ce qui lui permettait de croire que sa politique, en vigueur depuis 1975, donnait le résultat escompté. Dans tous les cas, il a répondu qu'il n'en avait aucune preuve. Il savait, je pense, que j'avais sous les yeux des